

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 5, substituer à la référence :

« L. 321-13-1 »,

la référence :

« L. 321-13 A »

II. – En conséquence, à l’alinéa 8, substituer aux mots et aux références :

« aux articles L. 321-13-1 et L. 321-14 »,

les mots et la référence :

« à l’article L. 321-13 A » ;

.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de références.